



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2022

SÉANCE DU 13 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Soisy-sur-École, légalement convoqués, conformément à l'article L.2121-7, L.2121.10 et L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en salle du Conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme CADOT Laure, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Laurent LAGARRIGUE, Mme Ludivine BUSTON, Mme Charlotte HULOT, maires-adjoints.
M. Réginald DUJARDIN, Mme Nora RAMAHEFASOLO, M. Olivier HAMEL, Mme Sophie LE CORRE, M. Gérald LEFEVRE, M. Alain RUELLÉ, Mme Séverine SCHAEFFER, M. Patrice SCHAFFUSER, M. BESSON Hervé, Mme Anne-Sophie HÉRARD, conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Franck LEFEVRE, représenté par M. Laurent LAGARRIGUE.

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

RAS

PARTICIPAIENT À LA RÉUNION

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Séverine SCHAEFFER** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Date de convocation : 08 Avril 2022 – Date d'affichage de la convocation : 08 Avril 2022
Nombre de conseillers en exercice : 15 – Nombre de présents : 14 – Nombre de votants : 15

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le Quorum est constaté.

1. Approbation du compte rendu du 09 Mars 2022

Le compte rendu du 09 mars est approuvé à l'unanimité.

2. Adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2021

Vu les comptes de gestion du budget principal dressé par Madame le Receveur pour l'année 2021.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Déclare que les comptes de gestion du budget principal dressés pour l'exercice 2021 par Madame le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

L'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2021 sont approuvés à l'unanimité.

3. Affectation de clôture

DECIDE à l'unanimité (15 voix pour) d'affecter l'excédent de fonctionnement et le déficit d'investissement de l'exercice 2021 sur le budget communal de la façon suivante :

- 1) en section de fonctionnement au compte 002 Recettes pour 382 900.44 euros
- 2) en section d'investissement au compte 001 Dépenses pour 129 825.90 euros
- 3) au 1068 en affectation au besoin de financement pour 129 825.90 euros en recettes.

4. Vote du taux d'imposition

DECIDE à 14 Pour, 0 Contre, 1 Abstention, d'appliquer pour l'année 2022 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.35 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53.41 %

5. Vote du Budget Principal 2022

Vu les observations portées par le rapporteur M. LAGARRIGUE Laurent,

Vu les observations portées par Madame le Maire,

Vu l'avis favorable de la commission Finance du 28 Mars 2022,

ADOpte à 12 Pour, 3 Contre, 0 Abstention le budget primitif communal pour l'année 2022.

6. Désignation des délégués aux différents syndicats intercommunaux

Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (PNRGF)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Ont obtenu :

M. LEFEVRE Franck = 12 voix pour, 1 contre, 2 abstentions

M. HAMEL Olivier = 12 voix pour, 1 contre, 2 abstentions

Mme CADOT Laure = 12 voix pour, 1 contre, 2 abstentions

Mme HULOT Charlotte = 12 voix pour, 1 contre, 2 abstentions

Sont élus pour le PNRGF les personnes suivantes :

Titulaires :

M. LEFEVRE Franck

M. HAMEL Olivier

Suppléants :

Mme CADOT Laure

Mme HULOT Charlotte

Comité de Jumelage du Canton de Milly-la-Forêt

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Ont obtenu :

M. HAMEL Olivier = 12 voix pour, 1 contre, 2 abstentions

Mme SCHAEFFER Séverine = 12 voix pour, 1 contre, 2 abstentions

Sont élus pour le Comité de Jumelage du Canton de Milly-la-Forêt les personnes suivantes :

Titulaire : M. HAMEL Olivier

Suppléant : Mme SCHAEFFER Séverine

SIARCE

(Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Réseaux et de Cours d'Eau)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Ont obtenu :

M. RUELLÉ Alain = 12 voix pour, 1 contre, 2 abstentions

M. DUJARDIN Réginald = 12 voix pour, 1 contre, 2 abstentions

M. LAGARRIGUE Laurent = 12 voix pour, 1 contre, 2 abstentions

Sont élus pour le SIARCE les personnes suivantes :

Titulaire :

M. RUELLÉ Alain

Suppléant :

M. DUJARDIN Réginald

M. LAGARRIGUE Laurent

SIEGIF

(Syndicat Intercommunal d'Électricité du Gatinais d'Ile de France)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Ont obtenu :

M. LEFEVRE Franck = 12 voix pour, 1 contre, 2 abstentions

Mme BUSTON Ludivine = 12 voix pour, 1 contre, 2 abstentions

M. LEFEVRE Gérald = 12 voix pour, 1 contre, 2 abstentions

Mme LE CORRE Sophie = 12 voix pour, 1 contre, 2 abstentions

Sont élus pour le SIEGIF les personnes suivantes :

Titulaires :

LEFEVRE Franck

Mme BUSTON Ludivine

Suppléants :

M. LEFEVRE Gérald

Mme LE CORRE Sophie

SEMÉA

(Syndicat mixte des bassins versants de la rivière École, du ru de la Mare-aux-Évées et de leurs Affluents)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Ont obtenu :

Mme HULOT Charlotte = 12 voix pour, 1 contre, 2 abstentions

M. LEFEVRE Gérald = 12 voix pour, 1 contre, 2 abstentions

Mme BUSTON Ludivine = 12 voix pour, 1 contre, 2 abstentions

Sont élus pour le SEMÉA les personnes suivantes :

Titulaires :

Mme HULOT Charlotte

M. LEFEVRE Gérald

Suppléant :

Mme BUSTON Ludivine

7. Désignation des membres de la CCID (Commission des impôts directs)

Délibération reportée au prochain conseil municipal.

8. Modification du tableau des effectifs des emplois permanents

Madame Buston propose à l'assemblée :

- La suppression de l'emploi de Rédacteur Principal de 2ème Classe à temps complet.

et simultanément

- La création d'un emploi de Rédacteur à temps complet.

à compter du 1er Mai 2022.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à 14 pour, 0 contre et 1 abstention

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier le tableau des emplois à compter du 1er Mai 2022.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

9. Création et désignation des membres de la Commission Communale des Ressources Humaines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à 12 pour, 1 contre, 2 abstentions, la création de la commission des Ressources Humaines et porte à 9 le nombre des commissions communales non obligatoires.

Madame Buston, informe le conseil que la commission sera convoquée légalement dans un délai de huit jours et qu'il sera notamment procédé à l'élection d'un nouveau vice-président.

Madame Buston propose à l'assemblée de constituer la commission communale des Ressources Humaines avec l'ensemble des membres du conseil municipal, à savoir :

M. LAGARRIGUE Laurent

Mme BUSTON Ludivine

M. LEFEVRE Franck

Mme HULOT Charlotte

M. DUJARDIN Réginald

Mme RAMAHEFASOLO Nora

M. HAMEL Olivier

Mme LE CORRE Sophie
M. LEFEVRE Gérald
M. RUELLÉ Alain
Mme SCHAEFFER Séverine
M. SCHAFFUSER Patrice
M. BESSON Hervé
Mme HÉRARD Anne-Sophie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DESIGNE à 12 pour, 1 contre, 2 abstentions les membres de la commission communale des
Ressources Humaines :

M. LAGARRIGUE Laurent
Mme BUSTON Ludivine
M. LEFEVRE Franck
Mme HULOT Charlotte
M. DUJARDIN Réginald
Mme RAMAHEFASOLO Nora
M. HAMEL Olivier
Mme LE CORRE Sophie
M. LEFEVRE Gérald
M. RUELLÉ Alain
Mme SCHAEFFER Séverine
M. SCHAFFUSER Patrice
M. BESSON Hervé
Mme HÉRARD Anne-Sophie

◆◆◆

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20H30.

Laure CADOT,
Maire,


